



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 954

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 avril 2022, le règlement suivant :

Règlement 954 décrétant l'acquisition d'un véhicule et ses équipements et un emprunt de 367 500 \$

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 24 août 2022;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 26 AOÛT 2022.

La greffière,

(s)
ME CATHERINE ADAM, OMA